

Image not found or type unknown



Divorce et remboursement de pret immobilier

Par **lilounette31**, le **01/09/2010** à **07:30**

Bonjour, rnje divorce à l'amiable dès que notre maison à la vente trouve un acquéreur. ma question est :en attendant dois-je honorer 50% du remboursement du prêt sachant que mon mari gagne 500 euros de plus que moi et qu'il ne met plus son salaire sur le compte joint?rnil me menace et me harcèle pour que je paye la moitié de toutes nos charges, sans considérer ni mon salaire inférieur au sien, ni la charge de ma fille de 14 ans et de mon fils de 21 ans étudiant.rnmerci de m'éclairer sur ce point,rncordialement,